

# 869 000 euros nécessaires pour gérer les milieux aquatiques

La Communauté de communes de l'Estuaire a présenté son bilan des actions menées en 2024 et ses projets pour 2025

Avec huit communes représentées sur les 48 concernées, le comité de pilotage du Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) du bassin-versant de la Livenne sonnait un peu creux vendredi 29 novembre.

Le directeur du service eau et environnement Guéric Gabriel, la chargée de mission Gemapi Enora Hallosserie et le chargé de mission Natura 2000 et zones humides Clément Pignon du service eau environnement de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) ont rendu compte des actions entreprises au cours de l'année 2024.

Coupes sélectives, curages, enlèvement d'embâcles, gestion des ouvrages et des niveaux d'eau dans les marais, entretien des digues, vérification et entretien des ponts communaux, régulation des ragondins, suivi scientifique de l'envasement et des étiages, travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) avec réalisation d'une vidéo

pour sensibiliser... ce sont 74 km de cours d'eau qui ont été entretenus en 2024 « avec pour objectif un libre écoulement des eaux ».

Concernant la stratégie Zones humides, 8 hectares ont été acquis, (ou en cours d'acquisition) par la CCE sur l'ensemble du périmètre

concerné (167,5 hectares) par la ZPENS (zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles).

Concernant les projets 2025, un linéaire de 53 à 80 km de cours d'eau sera entretenu, les zones humides seront recensées et cartographiées, et la RCE sera poursuivie. Une étude d'expansion des crues sur le sous-bassin des Martinettes, en amont d'Étauliers, qui était prévue pour 2029 sera lancée dès 2025.

Coût d'ensemble des études (173 080 euros) et travaux

(693 527 euros), soit 869 871 euros HT. « Les financements étant incertains, il faudra prioriser les actions les mieux subventionnées » pour Guéric Gabriel.

« Ce qui interpelle c'est le montant des frais d'études, qui conditionnent l'accord de subventions, qui représentent presque 25 % du montant total de la facture. Les berges doivent être entretenues par les propriétaires, les CdC se substituent à eux », note le vice-président de la CCE, Philippe Labrieux.

**Philippe Rucelle**



**Berges et ponts doivent être entretenus pour un libre écoulement des eaux.** P. R.